

Le 16 novembre 2023

SMEA ₃₁ -Réseau ₃₁ COURRIER ARRIVÉ
20 NOV. 2023
N°

Monsieur le président Réseau 31
3 rue André Villet
ZI Montaudran
31400 - TOULOUSE

SMEA ₃₁ - Réseau ₃₁ COURRIER ARRIVÉ - DIRECTION ADJOINTE SERVICES TECHNIQUES - HYDRAULIQUE
24 NOV. 2023
N°

Objet : REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT de la COMMUNE de PLAISANCE du TOUCH.

M/Réf : Claudette GROLLEAU, Commissaire-enquêtrice.

V/Réf : Julie FRESEL, Responsable du pôle Aménagement et Prospectives Territoriales, Service Ingénierie et Prospectives.

BORDEREAU D'ENVOI

Document des conclusions rectifiées à la demande du Tribunal Administratif de Toulouse (Mr GRIMAUD , Magistrat Délégué) .

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

C.GROLLEAU
Commissaire-enquêtrice



P.J. : 1

Conclusions complémentaires

Objet : Révision du Zonage d'assainissement des Eaux Usées de la commune de PLAISANCE DU TOUCH.

➤ La commune de Plaisance du Touch a donné compétence pour l'assainissement collectif au Syndicat Mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute Garonne "Réseau31". En sa qualité de Maître d'ouvrage elle est compétente pour la réalisation de la révision du zonage d'assainissement et son approbation.

➤ Le dossier soumis à l'enquête publique a été réalisé par « ARTELIA » Agence de Toulouse, 15 Allée de Bellefontaine à Toulouse (31106).

➤ L'enquête s'est déroulée conformément à la Procédure légale du 11 septembre au 13 octobre 2023. Elle n'a reçu aucune observation ni réclamation de la part de la population de plaisance du Touch ni aucune contribution au niveau du registre numérique mis à disposition du public.

o o o o o

- 1) Ayant constaté la validité du dossier technique qui contenait toutes les pièces nécessaires et obligatoires, pièces qui ont bien été prises en compte, argumentées et planifiées pour la réalisation de cette révision de zonage d'assainissement, notamment sur :
 - Les contraintes, les propositions et les solutions proposées au regard des objectifs à répartir dans le temps,
 - Les modalités relatives à l'assainissement Collectif
 - Les modalités relatives à l'assainissement non collectif,
 - Le Volet financier de l'application du schéma révisé
 - Le récapitulatif et la planification retenue.

- 2) Ayant constaté la dispense d'évaluation environnementale accordée par la MRAe (Dossier n°2023DK014),

- 3) Ayant constaté l'intérêt que présente ce type de dossier pour la Commune afin de pouvoir effectuer les travaux nécessaires à :
 - la mise en conformité des réseaux d'assainissement des eaux usées existants : anomalies des rejets, réhabilitations et mise en sécurité des ouvrages, station d'épuration (examen des eaux, pollutions)

 - Aux travaux jugés nécessaires de dévoiement de certaines parties du réseau d'assainissement existant ;

° Aux travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées et de la station d'épuration à réaliser afin de se conformer aux projets des zones d'aménagements inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

- 4) Ayant également constaté que tous les assainissements non collectifs avaient été étudiés et qu'une solution était apportée au cas par cas ;

Considérant qu'il s'agit d'un projet important financièrement mais programmé à long terme et qui sera développé par phase en fonction des priorités ; qu'il tient en outre compte de la préservation environnementale ;

J'émet un avis FAVORABLE à ce projet

*A Pompertuzat, le 16 Novembre 2023
La Commissaire-Enquêtrice*

GROLLEAU Claudette

